

**CONSORT NT**  
**Société Anonyme**  
**Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint-Cyr**  
**75017 Paris**

*RCS Paris 389 488 016*

---

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

---

FIDREC  
21, rue de Téhéran  
75008 PARIS

EXPERTISES & SERVICES  
11, bis rue Portalis  
75008 PARIS

Commissaires comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**CONSORT NT**  
Société Anonyme  
Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint-Cyr  
75017 Paris

RCS Paris 389 488 016

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **1. Convention d'intégration fiscale**

Une convention d'intégration fiscale avait été conclue à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2013 entre votre Société et les sociétés Consort Group, Consort France et Consort R&D

Cette convention d'intégration fiscale existante a été résiliée au cours de l'exercice 2013 au profit d'une nouvelle convention d'intégration fiscale conclue avec la société CONSORT NT GROUP (nouvelle société mère intégrante), qui n'est pas soumise à la procédure des conventions réglementées.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une ratification suite à la résiliation de la précédente convention d'intégration fiscale.

Personnes intéressées : Monsieur Jason GUEZ (Président Directeur Général de votre Société, Président de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D, Président de la société Consort Group et liquidateur de Consort SARL) et Monsieur Elie COHEN (administrateur et directeur général délégué de votre Société, et directeur général de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D et directeur général de la société Consort Group).

### **2. Convention de sous sous-location commerciale entre les sociétés CONSORT NT et CONSORT NT GROUP**

Un contrat de sous sous-location commerciale a été conclue entre votre Société et la société Consort NT Group concernant les locaux sis 58, boulevard Gouvion Saint-Cyr et 1, Place du général Koeing, 75017 Paris. Ce contrat porte sur durée de 9 ans à compter du 4 juin 2013 et jusqu'au 3 juin 2022. Le dépôt de garantie s'élève à 8 270 euros.

Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation par votre Conseil d'administration en date du 24 octobre 2013.

Au titre de ce contrat il a été comptabilisé au compte de résultat de votre société des charges d'exploitation à hauteur de 38 647 euros sur l'exercice.

Personnes intéressées : Monsieur Jason GUEZ (Président Directeur Général de Consort NT et Président de Consort NT Group) et Monsieur Elie COHEN (Administrateur et Directeur général délégué de Consort NT et Directeur général de Consort NT Group).

### **3. Convention de redevance de marque**

Une convention de redevance de marque a été conclue entre votre Société et les sociétés Consort France et Consort R&D pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à un taux de 2,5% du chiffre d'affaires hors taxes et hors Groupe.

Cette convention a été renouvelée par décision du Conseil d'administration du 19 décembre 2012 pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Toutefois elle n'a pas fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée faute de quorum.

Au titre de cette convention il a été comptabilisé au compte de résultat de votre société des produits d'exploitation à hauteur de 3 100 417 euros, se décomposant de la manière suivante :

- Consort France : 3 050 813 euros
- Consort R&D : 49 604 euros

Personnes intéressées : Monsieur Jason GUEZ (Président Directeur Général de votre Société, Président de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D) et Monsieur Elie COHEN (Administrateur et Directeur général délégué de votre Société, et Directeur général de Consort NT Group elle-même Président des sociétés Consort France et Consort R&D).

### **4. Contrat de bail avec la SCI Puteaux Croissance**

Un contrat de bail commercial a été conclu en date du 29 novembre 2010 entre votre Société et la société SCI Puteaux Croissance concernant les locaux sis 34 rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux La Défense. Ce contrat porte sur une durée de 9 ans à compter du 2 décembre 2010 et jusqu'au 30 novembre 2019. Le dépôt de garantie s'élève à 90 000 euros.

Au titre de ce contrat il a été comptabilisé au compte de résultat de votre société des charges d'exploitation à hauteur de 392 953 euros sur l'exercice.

Personnes intéressées : Monsieur Jason GUEZ (Président directeur général de votre Société et associé indirect de la SCI Puteaux Croissance) et Madame Sonia GUEZ (Administrateur de votre Société et conjoint de Monsieur Jason GUEZ).

### **5. Contrat de bail avec la SCI Cassandre**

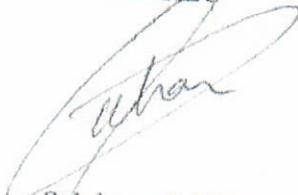
Un contrat de bail commercial a été conclu entre votre Société et la société SCI Cassandre concernant les locaux sis 65 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse. Ce contrat porte sur une durée de 9 ans à compter du 15 septembre 2008 et jusqu'au 15 septembre 2017. Le dépôt de garantie s'élève à 12 850 euros.

Au titre de ce contrat il a été comptabilisé au compte de résultat de votre société des charges d'exploitation à hauteur de 54 204 euros sur l'exercice.

Personnes intéressées : Monsieur Jason GUEZ (Administrateur et Président directeur général de votre Société, et associé de la SCI Cassandre depuis le 10 juillet 2009, date d'acquisition de parts sociales dans cette SCI) et Madame Sonia GUEZ (Administrateur de votre Société et conjoint de Monsieur Jason GUEZ).

Paris, le 29 avril 2015  
Les Commissaires aux comptes,

FIDREO



Stéphane DAHAN

Expertises et Services



Philippe RIMMER